



FÉDÉRATION DES PÊCHEURS ARTISANS DE L'OcéAN INDIEN (FPAOI)

C/O CRPMEM DE LA REUNION
47, RUE EVARISTE DE PARNY

BP 295 – 97 827 LE PORT CEDEX

Téléphone : 0262 42 23 75

Email : fpaoi2015@gmail.com

Facebook : Fpaoi Pêcheurs Artisans

30 mars 2022

Déclaration de position de la FPAOI aux gouvernements de Maurice et des Comores pour rejoindre l'Initiative pour la Transparence des Pêches (FiTI)

Qui est la FPAOI ?

La Fédération des Pêcheurs Artisans de l'Océan Indien (FPAOI) a été créée en 2015, dans le but de représenter et de défendre les intérêts des pêcheurs artisanaux des pays de la Commission de l'Océan Indien (COI). La FPAOI regroupe actuellement 36 organisations et associations professionnelles représentant les pêcheurs artisanaux aux Comores, à Madagascar, à Maurice, à La Réunion (France) et aux Seychelles. A travers la FPAOI, les pêcheurs artisanaux de l'Océan Indien œuvrent pour la reconnaissance de leurs droits, de l'importance de leur secteur dans les économies de la région, de leur contribution à la sécurité alimentaire et de leur rôle dans la gestion des ressources dont ils dépendent.

La FPAOI a été créée sur la base du constat que les pêcheurs artisanaux ne peuvent actuellement pas participer pleinement aux décisions prises en matière de gestion et d'exploitation des ressources communes dont ils dépendent, en particulier le thon. Pour remédier à cette situation, la FPAOI souhaite promouvoir la participation de ses membres aux processus décisionnels aux niveaux national et régional.

La pêche durable a besoin de transparence

La pêche marine est une ressource cruciale qui répond aux besoins économiques, de sécurité alimentaire et de nutrition de millions de personnes dans le monde, y compris dans l'océan Indien occidental. Cependant, nos pêcheries n'atteignent pas leur potentiel de contribuer au développement socio-économique. Entre autres problèmes, l'inégalité d'accès aux pêcheries empêche les communautés côtières de tirer pleinement profit des poissons des eaux voisines, tandis que la surpêche, la dégradation des écosystèmes et le changement climatique rendent l'avenir de cette précieuse ressource encore plus incertain. Les responsables de la gestion des pêches peuvent également être confrontés à des pressions sociales et politiques accrues de la part des communautés côtières si celles-ci perdent l'accès aux bénéfices de leurs ressources naturelles.

Bien qu'il existe de nombreux aspects pour parvenir à une pêche durable, la disponibilité publique d'informations crédibles est essentielle. Mais cela n'a pas été une priorité. De nombreux gouvernements ne divulguent même pas les informations de base sur leur secteur de la pêche, comme les lois, les permis, les accords de pêche, les évaluations des stocks, les contributions financières, les données sur les captures et les subventions. De même, toutes les entreprises ne communiquent pas de manière fiable sur les captures, les pratiques de pêche, etc. En outre, les données qui sont déjà disponibles au public sont trop souvent incomplètes, datées, non vérifiées ou difficilement accessibles, ce qui affecte la capacité des gouvernements à gérer leurs pêcheries marines de manière efficace et durable, ainsi que la capacité à assurer un contrôle, une responsabilité et un dialogue public efficaces.

En outre, des données incomplètes ou inexacts peuvent conduire à la marginalisation ou à la sous-évaluation de certains groupes ou sous-secteurs de la pêche (en particulier les petits pêcheurs et le rôle des femmes dans les chaînes d'approvisionnement de la pêche), ce qui peut par conséquent limiter la visibilité de l'ensemble du secteur dans les débats nationaux.

En rendant la pêche plus transparente et plus inclusive, les nations de pêche peuvent également démontrer à leurs partenaires commerciaux leur capacité de gestion durable des pêches, et donner aux investisseurs, aux fournisseurs et aux bailleurs de fonds internationaux une plus grande confiance dans leurs décisions d'approvisionnement en fruits de mer, de commerce et d'investissement.

En outre, le fait de fournir des informations accessibles, crédibles et compréhensibles permet d'éviter la propagation de rumeurs, la désinformation et la méfiance. Ceci est particulièrement pertinent à notre époque, où des économies en difficulté et des signes clairs de diminution des stocks de poissons peuvent susciter des craintes chez les pêcheurs quant à leurs moyens de subsistance et leur avenir.

Enfin, les États côtiers et les petits États insulaires comprennent que les défis et les opportunités dans le secteur de la pêche doivent également être envisagés dans une dimension régionale et internationale. Le partage d'informations de haute qualité et en temps utile entre les États favorise la bonne gouvernance et la gestion durable de la pêche, en particulier des stocks de poissons migrateurs. La transparence dans la gestion de la pêche est donc un outil important pour instaurer la confiance entre les parties prenantes et stimuler la coopération régionale et internationale.

Pourtant, la transparence est trop souvent interprétée de manière incorrecte - comme quelque chose de volontaire. Au contraire, la transparence doit être considérée comme une obligation légale pour les gouvernements et un droit pour les citoyens, en particulier pour ceux dont la vie dépend de la pêche. C'est ce que soulignent, entre autres, *les Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté* (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture,

2015)¹ et le *Cadre politique et stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique* (Union Africaine, 2014).²

Des défis complexes et interdépendants, tels que l'augmentation de l'accès du public à des informations crédibles et compréhensibles sur la gestion des pêches, ne peuvent pas être résolus uniquement par des actions unilatérales, mais devraient plutôt être abordés par des partenariats collaboratifs, impliquant de multiples acteurs des gouvernements, de la pêche industrielle et artisanale, ainsi que de la société civile.

La prise en compte de ces aspects a été l'une des principales motivations de la création de l'Initiative pour la Transparence des Pêches (FiTI).

Qu'est-ce que l'Initiative pour la transparence des pêches (FiTI) ?

L'Initiative pour la Transparence des Pêches (FiTI) est une initiative mondiale, volontaire et multipartite qui renforce la transparence et la collaboration dans la gestion des pêches marines.

En rendant la gestion des pêches plus transparente et inclusive, la FiTI favorise des débats publics éclairés sur les politiques de la pêche et soutient la contribution à long terme du secteur aux économies nationales et au bien-être des citoyens et entreprises qui dépendent d'un environnement marin sain.

Au cœur de l'initiative se trouve le Standard FiTI, le seul cadre internationalement reconnu qui définit quelles informations sur la gestion des pêches devraient être publiées en ligne par les autorités nationales. Le Standard FiTI a été élaborée pendant une période de deux ans dans le cadre d'un effort mondial multipartite. Son objectif est de contribuer à la durabilité des pêches marines en augmentant l'accessibilité et la crédibilité des informations nationales sur la gestion des pêches.

Le Standard FiTI repose sur un ensemble de principes fondamentaux, qui stipulent notamment que l'amélioration de la transparence de la gestion des pêches doit reposer sur une approche progressive (et ne doit pas être perçue comme une activité de recherche lourde ou coûteuse), où les autorités publiques divulguent les informations dont elles disposent et, quand il existe des lacunes importantes, démontrent les améliorations au fil du temps.

Le Standard FiTI est particulièrement important pour la FPAOI car elle comprend des exigences de transparence claires concernant la pêche industrielle (pêche à grande échelle), ainsi que la pêche artisanale et le rôle des femmes dans le secteur.

Situation actuelle dans l'océan Indien occidental

Ces dernières années, la prise de conscience autour de l'importance de la transparence pour la gestion durable de la pêche dans la région de l'océan Indien occidental s'est accrue. En 2020, les Seychelles ont été officiellement reconnues comme Pays Candidat à la FiTI et en 2021, les

¹ <https://www.fao.org/voluntary-guidelines-small-scale-fisheries/resources/detail/en/c/1195488/>

² <https://au.int/en/documents/20140910/policy-framework-and-reform-strategy-fisheries-and-aquaculture-africa>

Seychelles ont publié leurs deux premiers rapports nationaux de transparence pour leur secteur de la pêche. Ces rapports, connus sous le nom de Rapports FiTI, fournissent non seulement des informations cruciales sur l'état du secteur de la pêche marine de leur pays respectif, mais rendent également accessible au public une série d'informations gouvernementales inédites.³ Dans le cas des Seychelles, il s'agit notamment des accords d'accès à la pêche étrangère, d'un registre des navires de pêche à grande échelle et des informations relatives à leur licence, des données sur les captures, les importations et les exportations, ainsi que des informations sur les différents types de subventions accordées au secteur de la pêche.

La publication de ces rapports en pleine pandémie mondiale est une réussite remarquable. Cependant, le processus de production des deux rapports est encore plus remarquable. Tous deux ont vu le jour grâce aux efforts collectifs d'un Groupe Multipartite National (GMN), composé d'un nombre égal de représentants du gouvernement des Seychelles, du secteur privé et de la société civile. Le GMN des Seychelles est composé de 12 membres. Ce groupe a non seulement passé en revue le contenu des Rapports FiTI pour s'assurer qu'ils sont considérés comme crédibles et fiables, mais il a également formulé des recommandations sur la manière dont le gouvernement des Seychelles peut combler les lacunes en matière d'information au fil du temps.

De plus, **Madagascar** s'est publiquement engagé à améliorer la transparence de la gestion des pêches par le biais de la FiTI en septembre 2021, ce qui en fait le deuxième pays de notre région à rejoindre la FiTI.⁴

Appel à l'action

Lors du récent atelier de la FPAOI (qui s'est tenu aux Seychelles du 6 au 11 mars 2022), qui a lancé les activités dans le cadre de « l'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales 2022 », les membres de la FPAOI ont clairement reconnu l'importance de la transparence pour la gestion durable de la pêche dans la région de l'océan Indien occidental. Les membres de l'atelier ont convenu qu'une plus grande transparence permettrait d'obtenir des données plus précises sur les contributions importantes de la pêche artisanale, donnant aux pêcheurs artisanaux une meilleure compréhension de leur valeur, et donnant à la pêche artisanale la visibilité qu'elle mérite dans les débats nationaux sur la gestion des pêches. Les membres ont également reconnu que la transparence ne doit pas être considérée comme une fin en soi, mais plutôt comme une partie nécessaire de la gestion durable des pêches et un catalyseur important pour le respect des droits des pêcheurs artisanaux. Par conséquent, la FPAOI

- Reconnaît le rôle important de leader des **Seychelles** pour accroître la transparence et la participation dans la gestion des pêches marines à travers l'Initiative pour la Transparence des Pêches (FiTI) ;
- Se félicite du récent engagement public du gouvernement de **Madagascar** à rejoindre la FiTI ;

³ <https://www.sfa.sc/index.php/e-library/international-bodies>

⁴ D'autres gouvernements africains, tels que ceux de la Mauritanie, du Sénégal, du Cabo Verde et de Sao Tomé-et-Principe ont également annoncé leur intention de mettre en œuvre la FiTI.

- Exhorte les gouvernements de **Maurice** et des **Comores** à adhérer à la FiTI ; et
- Appelle les entreprises, la société civile et les partenaires internationaux, ainsi que les fournisseurs d'assistance financière et technique, à prendre des mesures actives pour promouvoir la FiTI dans la région de l'océan Indien occidental.